



Session du samedi 27 mars 2021

Vœu du Conseil culturel de Bretagne relatif à la
« *Convention spécifique État-Région sur les langues de Bretagne* »

L'Accord d'orientation stratégique État-Région pour la mise en œuvre du plan de relance, adopté en décembre 2020, prévoit l'élaboration d'une « *nouvelle convention additionnelle au contrat de plan sur le développement de l'enseignement et de la pratique des langues de Bretagne dans la vie quotidienne [...] jointe au CPER 2021/2027. Elle donnera un élan nouveau à cette politique publique essentielle et transversale* ».

Malgré ces orientations positives, le refus de l'État et en particulier du ministère de l'Éducation nationale de s'engager sur de nouvelles avancées et, pire, sa volonté de revenir sur des dispositions en vigueur, bloquent la conclusion de la nouvelle convention.

Les enjeux sont pourtant à la fois forts et connus : développer la formation initiale, par l'initiation, le bilinguisme et l'immersion, améliorer la formation des enseignants, définir un *nombre de postes suffisants pour répondre à la demande sociale, garantir la cohérence des parcours* et la pérennité des propositions d'enseignement, développer la présence de nos langues dans les médias et dans la signalisation publique, faire bénéficier la Loire-Atlantique de l'ensemble de ces dispositions.

Les propos récents du Ministre de l'Éducation nationale et du Recteur d'académie feignant d'ignorer le problème, alors même que l'État peine à remplir ses engagements précédents, n'en sont que plus choquants.

Le Conseil culturel approuve donc la position ferme du Conseil régional de ne pas accepter une convention au rabais. Il souhaite que les négociations se poursuivent et aboutissent, avant les élections régionales, à des propositions traduisant « *une ambition et un volontarisme inédits* » pour les langues bretonne et gallèse, tels qu'annoncés par l'État. Elles devront être à la hauteur des préconisations formulées par le Conseil culturel de Bretagne le 1^{er} octobre 2020 et par le mouvement associatif et les syndicats qui se sont rassemblés à Quimper le 13 mars dernier.

Le Conseil culturel de Bretagne réitère son soutien, exprimé lors d'un vœu le 1^{er} février 2020, aux initiatives parlementaires actuelles afin de consolider par la loi l'avenir de nos langues régionales.

VOTE EN SÉANCE PLÉNIÈRE

Adopté à l'unanimité

Nombre de votants : 62

Voix pour : 59

Voix contre : 0

Abstentions : 3